

Présentation du budget primitif 2019 CCAS de Vélizy-Villacoublay

VUE GÉNÉRALE

Le budget primitif pour l'année 2019 s'élève à 1 007 703,47€ en section de fonctionnement et à 42 457,66€ en section d'investissement.

EN FONCTIONNEMENT

Les points saillants du BP 2019 sont les suivants :

En dépense :

- une augmentation de 17% des charges à caractère général, liée principalement à l'augmentation du nombre de repas livrés à domicile ainsi qu'à la dématérialisation du service, maintenance des logiciels et abonnements paiement en ligne.
- une augmentation de 8% des charges de personnel du fait des mouvements de personnel, avancements de grades et d'échelons et à l'accueil de stagiaires rémunérés.
- une reconduction des secours aux personnes, avec en 2019, la création d'une nouvelle aide financière, dénommée Coup d'Pouce, applicable en cas de rupture de ressources liée à un accident de la vie et dans l'attente du versement d'un droit social.

PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PRÉVUES AU BP 2019	
• Charges générales - 011	380 370 €
○ <i>dont portage de repas</i>	219 400€
• Charges de personnel - 012	440 108 €
• Secours aux personnes - 65	174 758 €

En recette :

- Un excédent de fonctionnement 2018, reporté, élevé du fait de la renégociation à la baisse des tarifs de portage de repas, soit 89 903,57€
- Une forte augmentation des recettes du portage de repas, de 37 450€, liée à l'augmentation du nombre de repas livrés
- Une reprise de l'excédent d'investissement de 18 000€, le CCAS n'ayant pas de dépense d'investissement importante en prévision
- Une baisse de la subvention communale de 745 000€ à 715 000€

PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PRÉVUES AU BP 2019	
• Subvention de la Ville	715 000 €
• Excédent de fonctionnement 2018 reporté	89 903,57 €
• Produits des services	184 200 €

EN INVESTISSEMENT

Les recettes sont constituées de l'excédent d'investissement 2018 reporté, du remboursement des prêts d'honneur, des amortissements et du FCTVA :

PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT PRÉVUES AU BP 2019	
• Excédent d'investissement reporté	18 065,56 €
• Prêt d'honneur	15 000 €
• Amortissement divers	7 980 €
• FCTVA	1 422 €

En dépenses, le budget d'investissement comprend :

- La reprise sur excédents de fonctionnement capitalisés
- Les prêts d'honneur
- Les subventions d'équipement aux associations

PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PRÉVUES AU BP 2019	
• Reprise sur excédent de fonctionnement capitalisés	18 000 €
• Prêt d'honneur	15 000 €
• Subventions d'équipement versées aux associations	5 000 €